



Confédération paysanne
Centre-Val de Loire

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

CONTRIBUTION A LA CONSTRUCTION DES ASSISES REGIONALES DE L'EAU

04/10/2023

TRANSFORMER LES PRATIQUES AGRICOLES

Alors que la disponibilité de la ressource va devenir plus aléatoire, que les situations de crise s'enchaînent, sur des périodes de plus en plus longues, la surface irrigable augmente dans la région.

L'enjeu est aussi qualitatif : le mauvais état de nos masses d'eau est majoritairement lié à des pollutions d'origine agricole. Toute la région est classée en zone vulnérable aux nitrates, mais les mesures prises ont un impact très limité. La présence des pesticides dans nos masses d'eau est aussi importante et malgré différents programmes, la quantité de pesticides utilisés en région Centre continue à augmenter. Ces pollutions engendrent des coûts cachés élevés dont on parle peu et les projections laissent penser que ces problèmes vont s'aggraver, car la baisse des volumes dans les nappes entraînera mécaniquement une plus grande concentration des pollutions.

Face à ces constats, il est nécessaire de transformer les pratiques agricoles vers une agriculture paysanne et durable, moins consommatrice en eau et moins source de dégradation pour la qualité de l'eau.

Pour véritablement mettre en œuvre la transition agroécologique, les financements doivent être massivement orientés vers le changement des pratiques, la formation, les infrastructures agroécologiques.

Il faut valoriser, promouvoir, développer des pratiques qui visent à restaurer la vie des sols et à optimiser leur capacité à réguler l'hydrologie :

- Développer les pratiques culturales pour protéger les sols et limiter l'érosion (couverts végétaux, prairies permanentes, semis sous couvert, fin progressive des intrants chimiques...)
- Favoriser la fertilisation organique et la complémentarité entre élevage et culture, généraliser les systèmes herbagers autonomes
- Favoriser l'expérimentation agronomique sur les fermes et une connaissance approfondie des sols
- Généraliser les infrastructures agroécologiques (haies, mares, bandes enherbées...) et l'agroforesterie (ce qui permet aussi une meilleure infiltration de l'eau et donc la recharge des nappes sur le long terme)
- Diversifier les cultures et favoriser des cultures moins exigeantes en eau, voire qui ne nécessitent aucune irrigation, en développant les filières correspondantes

En cas d'irrigation, limiter l'impact sur la ressource en eau :

- Développer des pratiques limitant l'évaporation et favorisant l'infiltration (paillage, binage...)
- Utiliser un matériel favorisant un usage maîtrisé de la ressource (goutte à goutte...).

PARTAGER ET PRIORISER L'ACCES A L'EAU POUR L'IRRIGATION

L'irrigation est vitale pour certaines productions agricoles, en particulier les cultures spécialisées type maraîchage ou arboriculture. Pourtant, les volumes les plus importants sont utilisés dans notre région pour le maïs et les céréales. Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux représentent 80% des surfaces irriguées. Le blé représente 32% des cultures irriguées et le maïs 23%.

Dans des zones de répartition des eaux, certain-es agriculteur·rices ont des droits d'eau historiques très importants (plusieurs centaines de milliers de m³) et des maraîcher·ères, qui souhaitent s'installer sur ces mêmes zones, se voient refuser le droit de faire un forage pour quelques milliers de m³.

Rappelons que les niveaux de prélèvement doivent avant tout permettre aux écosystèmes et à la vie biologique de se maintenir et garantir l'approvisionnement en eau potable des populations. Concernant l'agriculture, il est urgent de partager autrement la ressource, en priorisant, en plafonnant et en conditionnant l'accès à l'eau pour l'irrigation.

Nos propositions pour un véritable partage de l'eau pour l'irrigation :

- Remise à plat des droits d'eau historiques et transparence sur les volumes consommés
- Priorisation de l'irrigation vers l'abreuvement du bétail et les cultures à destination de l'alimentation humaine, qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois
- Plafonnement du volume accordé selon le nombre d'actif·ives sur les fermes et en fonction des productions
- Conditionnement de l'accès à l'irrigation à des pratiques agricoles vertueuses
- Généralisation des dérogations systématiques aux restrictions pour les maraîcher·ères, les arboriculteur·rices et pépinières, en plafonnant les volumes
- Fin de l'irrigation pour booster le rendement de cultures destinées à l'exportation et à la méthanisation
- Soutien à la petite irrigation et aux économies d'eau, en conditionnant ces aides à la mise en place de pratiques agricoles permettant de diminuer l'impact sur la ressource
- Aides pour des systèmes de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments, notamment pour l'abreuvement du bétail
- En période de crise, mise en place de restrictions basées sur des plafonds de volumes d'irrigation et non seulement sur des restrictions horaires
- Investissement massif sur le long terme pour améliorer et restaurer les fonctionnements écologiques et hydrologiques, plutôt que développer des retenues de substitution coûteuses en argent public, inefficaces et contre-productives à long terme

POUR UNE VERITABLE DEMOCRATIE DE L'EAU

L'eau est bien commun. Pour cette raison, sa gestion et son partage entre différents usages nécessite l'organisation d'une véritable démocratie de l'eau, incluant l'ensemble des acteurs concernés.

- Ouvrir la gouvernance des OUGC, des PTGE et de toutes les instances de l'eau à l'ensemble des syndicats agricoles et à la société civile
- Développer la compétence eau du Conseil régional en termes de coordination des acteurs, d'animation du territoire, d'organisation d'une démocratie de l'eau en région Centre-Val de Loire